

DEC150017DR02

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Charpin, directeur de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2409, intitulée Centre de documentation des Instituts d'Orient, dont le directeur est M. Pierre-Etienne Will ;

Vu la décision DEC141766INSHS du 16 juillet 2014 portant modification de l'Intitulé de l'unité UMS2409, renommant l'unité Centre de documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, portant cessation de fonctions de M. Pierre-Etienne Will et nomination de M. Dominique Charpin aux fonctions de Directeur de l'Unité à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMS2409 intitulée Centre de documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France, à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Charpin, directeur de l'unité UMS2409, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Charpin, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Bosser, Technicienne de Classe Normale (Collège de France), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2015

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014